



26-08-2025

CERCLE DE LA VOILE DE PYLA-SUR-MER

Révision du PLU de la Teste de Buch

Révision du PLU de la Teste de Buch

Allez déposer vos observations sur la révision du PLU au titre de l'enquête publique du 21/8 au 27/9 !

Texte

Chers et chères membres,

Comme vous le savez probablement, une révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour l'ensemble de la commune de la Teste de Buch est mise en enquête publique du 21 août au 27 septembre 2025. Les observations recueillies au titre de l'enquête publique pourront donner lieu éventuellement à des amendements de cette révision qui sera in fine soumise à la décision du Conseil Municipal avant la fin d'année.

Or cette révision inclut le classement de l'emprise actuelle du CVPM et de son parc à bateaux en zone UPAC, laquelle autorise une activité commerciale et hôtelière et interdit la pratique d'activités sportives. Ce classement est un pré-requis pour l'implantation d'un restaurant, dit éphémère, voulu par la mairie et indépendant du club.

Interpelé sur ce sujet par le CVPM puis lors de son AG (Assemblée Générale) tenue le 9 août dernier par l'ADPPM (Association de Défense et de Protection du Pyla sur Mer), M. le Maire de la Teste a publiquement déclaré qu'il s'agissait d'une erreur technique et s'est engagé à faire corriger cette révision du PLU de la façon suivante :

- Limiter le classement UPAC à une bande de 20 m de largeur en front de mer située en partant de l'allée centrale de la place Daniel Meller vers le CVPM, ce classement étant assorti d'une restriction à l'implantation d'un restaurant éphémère,
- Transférer les places du parc à bateaux obérées par cette bande à la place des containers actuellement présents sur le parc pour les besoins de l'activité kayak,
- Trouver une solution pour implanter les toilettes publiques jouxtant actuellement le bunker à un autre endroit dans le petit bois qui jouxte le boulevard.

Le schéma ci-après, établi par le CA (Conseil d'Administration) du CVPM fin 2023 et agréé alors avec la mairie, a été utilisé au cours de cette AG de l'ADPPM comme support pour expliquer les éléments de correction de la révision du PLU concernant le CVPM.

Scénario d'implantation de restaurant éphémère



— Zone d'implantation restaurant

... Access restaurant

— Parcage bateaux CVPM

... Access CVPM

- - - Surface parcage supprimée



En synthèse :

- Vis-à-vis de la révision du PLU, le CA du CVPM souhaite défendre le projet tel qu'agréé fin 2023 et illustré par le schéma ci-dessus pour préserver le futur du club.
- Actuellement, ce schéma est incompatible avec la révision du PLU telle que proposée à l'enquête publique.
- M. le Maire s'est engagé à faire réaliser des modifications qui permettent de revenir au projet initial défini en 2023 et illustré sur le plan, en ne faisant classer que la bande des 20 m qui serait nécessaire à un restaurant éphémère.

Si la position du CA du CVPM vous agréé, il est important que vous participiez à l'enquête publique pour l'appuyer, en demandant une limitation de la zone UPAC à la bande de front de mer telle que définie sur le plan ci-dessus démarrant à partir de l'allée centrale et s'étendant sur 20m vers le nord. Cette configuration respecte le parc à bateaux du CVPM et l'accès à la mer sans lequel le club n'est pas viable.

Vous trouverez toutes les informations utiles pour participer à l'enquête publique en suivant le lien ci-après :

<https://www.latestedebuch.fr/actualites/avis-denquete-publique-unique-revision-du-plan-local-durbanisme/>

Nous vous remercions par avance de votre implication pour le futur du CVPM.

Pour le Conseil d'Administration,

Hervé TRILLAUD

Président du CVPM

Cercle de voile du Pyla sur mer

Place Daniel MELLER

05 56 54 00 29 . secretariat@voile-pyla.fr

Si vous ne désirez plus recevoir de communications de notre part,

hormis des informations liées à vos commandes de l'année en cours, merci de cliquer [ici](#).

Axyomes est la solution de gestion de nos activités et de notre réservation en ligne.

Il est normal que ce mail soit envoyé par une adresse axyomes.com